

Lieu de dialogue et de propositions citoyennes

“

Des défis à relever
pour le territoire,
**une assemblée
de citoyens
engagés,**
des idées nouvelles
pour améliorer
la qualité de vie
des habitants !



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

territoire

le Pôle métropolitain Loire Angers

Le Conseil de développement Loire Angers est l'instance de concertation de la Communauté urbaine **Angers Loire Métropole**, la Communauté de communes **Anjou Loir et Sarthe**, la Communauté de communes **Loire Layon Aubance**.

COMMUNAUTÉ URBAINE
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

292 691 HABITANTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ANJOU LOIR ET SARTHE

27 576 HABITANTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LOIRE LAYON AUBANCE

56 034 HABITANTS

Réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers, ces trois intercommunalités doivent réfléchir à l'aménagement et au développement durables de leurs territoires ruraux, urbains et péri-urbains et trouver des réponses communes aux transformations économiques, sociales, environnementales auxquelles leurs habitants font face (mobilité, logement, économie d'énergie, etc.).

68

COMMUNES

376 300

HABITANTS

1700

KM²

repères

Outil de **démocratie participative**, à l'échelle du **bassin de vie angevin**, le **Conseil de développement** favorise le **dialogue** de toutes les composantes de la **société civile** et les invite à réfléchir ensemble aux **grands enjeux** qui concernent l'**avenir du territoire**.

1999

Loi du 25 juin
Création des Conseils de développement

2002

Création d'un Conseil de développement par Angers Agglomération

2003

Conseil de développement élargi au Pays Loire Angers

2015

Loi NOTRe du 7 août conforte les Conseils de développement

2018

Création du **Conseil de développement Loire Angers** unique et commun à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

composition

Unique instance de concertation à l'échelle **intercommunale**, le Conseil de développement rassemble les **principaux acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux** présents localement. De tous horizons, **les femmes et les hommes** qui y participent bénévolement sont impliqués dans la vie locale et sans mandat politique.

1 PRÉSIDENT BUREAU ASSEMBLÉE

125

MEMBRES ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

3 MEMBRES DE DROIT

14 PERSONNES QUALIFIÉES

108 ORGANISATIONS

3 VICE-PRÉSIDENTS «TERRITOIRE»

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SONT DÉSIGNÉS POUR UN MANDAT DE 3 ANS RENOUVELABLE À L'ISSUE D'UN APPEL À CANDIDATURE

missions

SE RENCONTRER ÉCHANGER

autour des questions relatives au territoire angevin et à ses habitants.

DÉBATTRE

exposer des **points de vue** et apporter une **expertise**, dans un **dialogue libre** et sans enjeux de pouvoirs.

CONSTRUIRE

collectivement des **avis** et des **propositions** sur les **politiques** et **projets** portés par les **collectivités territoriales** du **Pôle métropolitain Loire Angers**.

PORTER

des **idées nouvelles** et des **pistes de réflexion décalées** sur les **défis à relever** et les **projets à conduire** pour développer durablement le territoire.

6 collègues

- ORGANISMES ÉCONOMIQUES
- SYNDICATS DE SALARIÉS
- SECTEUR SOCIAL ET FAMILIAL
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / RECHERCHE / ÉDUCATION / CULTURE / SPORT
- CADRE DE VIE
- PERSONNES QUALIFIÉES

ESPRIT D'OUVERTURE, CHAQUE ANNÉE, UNE TRENTAINE DE **CITOYENS ASSOCIÉS** (HABITANTS, USAGERS ET ACTEURS DES TERRITOIRES) SONT INVITÉS À REJOINDRE LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉFLÉCHIR, DÉBATTRE ET IMAGINER DES SOLUTIONS AUTOUR DES SUJETS RETENUS AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS.

Chaque année, après adoption en assemblée d'un **PROGRAMME D'ACTIVITÉS**

sujets

Déplacements, emploi, logement, plan climat, inclusion numérique, lutte contre la précarité les avis et propositions du Conseil de développement concernent toutes les thématiques structurantes du territoire.

SAISINE

Le Conseil de développement travaille sur des **projets** à la demande des élus des 3 intercommunalités.

AUTO-SAISINE

Le Conseil de développement **s'empare de sujets** sur lesquels il souhaite alerter les élus et porter le regard des usagers du territoire.

fonctionnement

Les sujets retenus sont traités en **COMMISSIONS** ou **ATELIERS**

Échanges, témoignages d'experts, visites sur le terrain... permettent aux membres de nourrir leurs réflexions

AVIS

sur les projets portés par les élus et

PROPOSITIONS

d'actions à conduire par les acteurs locaux publics et privés.

CE REGARD CITOYEN, COMPLÉMENTAIRE AUX EXPERTISES TECHNIQUES ET POLITIQUES, VISE AUTANT QUE POSSIBLE À **ÉCLAIRER LES CHOIX DES ÉLUS** SUR LES POLITIQUES À METTRE EN ŒUVRE.

contributions

LES AVIS ET CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LOIRE ANGERS SONT LE FRUIT D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE MENÉE EN GROUPES DE TRAVAIL OU EN COMMISSIONS. À L'ISSUE D'UN DÉBAT ET D'UN VOTE EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, ILS SONT DIFFUSÉS AUPRÈS DES ÉLUS COMME DES AUTRES ACTEURS LOCAUX COMPÉTENTS POUR PRENDRE DES DÉCISIONS ET METTRE EN ŒUVRE CES PROPOSITIONS CITOYENNES.



RETROUVEZ TOUTES LES PUBLICATIONS SUR
CONSEIL-DEV-LOIRE.ANGERS.FR



contacts

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LOIRE ANGERS
83, RUE DU MAIL - BP 80011
49020 ANGERS CEDEX 02
02 41 05 51 81
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

CONSEIL-DEV-LOIRE.ANGERS.FR

